

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE de Labarthe sur Lèze

F I C H E S
P R A T I Q U E S

RN 20

COMMINGES

CAILHABAT

MAIRIE



INONDATIONS

Que faire ?



Document d'information communal sur le Plan Communal de Sauvegarde de Labarthe sur Lèze

Numéro PC Mairie : 05.62.11.62.60
de Labarthe sur Lèze

**1^{ère} consigne : NE PAS EVACUER SON DOMICILE
avant le signal de la Mairie.**

A FAIRE



▲ Vous serez prévenu par une **alerte sonore** : *Sirène à son modulé (rythme différent suivant l'importance de l'inondation).*



▲ Fermez **portes, fenêtres et aérations** pour ralentir l'entrée d'eau et limiter les dégâts.



▲ Coupez le **gaz et l'électricité** pour éviter électrocution et explosion.



▲ Montez dans les **étages supérieurs des maisons** avec une réserve d'eau potable, emportez le strict minimum.



▲ **Fin d'alerte** :
Sirène à son continu : 30 sec.
Ne sortez qu'en fin d'alerte.

A NE PAS FAIRE



▲ **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS A L'ECOLE**, les enseignants connaissent les consignes de sécurité.



▲ **N'ENCOMBREZ PAS LES LIGNES TELEPHONIQUES INUTILEMENT.**



▲ **NE REVENEZ PAS SUR VOS PAS.**



▲ **NE PRENEZ PAS VOTRE VEHICULE.**

*Si vous êtes témoin
d'une situation de détresse,
ALERTEZ IMMEDIATEMENT LES POMPIERS.*

18 (d'un poste fixe) - 112 (d'un portable)

*Autres numéros de secours
Gendarmerie 17 - SAMU 15*

COMMENT FONCTIONNE LE PCS ?

? Le PCS, C'EST QUOI ?

Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est un dispositif d'alerte et d'assistance mis en place par la Mairie de Labarthe sur Lèze en cas d'inondation. Il a pour but :

- d'alerter la population en cas de danger grâce à un système d'alarme (sirène)
- d'accompagner et soutenir les labarthais et labarthaises
- d'aiguiller les services de secours

? COMMENT S'ORGANISE le PCS ?

1 Une organisation communale :

(cellule de crise composée d'élus et d'agents de mairie)

- ↳ Directeur des opérations de secours
 - ↳ Responsable logistique par secteur
 - ↳ Secrétariat Mairie
 - ↳ Responsable accueil
 - ↳ Responsable technique

2 Un encadrement de la population :

- ↳ la mise en place d'une procédure de gestion de crise avec des responsables logistiques
- ↳ la mise à disposition de moyens humains et matériels

3 Une division de la commune en 4 secteurs :

- ↳ COMMINGES
- ↳ RN 20
- ↳ CAILHABAT
- ↳ MAIRIE

4 Deux lieux d'évacuation



Le Foyer Communal Noël Gilabert :
pour les secteurs
Cailhabat et Maine

Emmaüs
pour les secteurs
Comminges et RN 20



LES NIVEAUX D'ALERTE

Comme pour le plan vigipirate, notre Plan Communal de Sauvegarde comporte **3 degrés d'alerte** qui correspondent au **niveau de la montée des eaux**. Ces différents grades permettent au PC de crise de mettre en oeuvre, le plus rapidement possible et selon l'urgence, les moyens adéquats.

Vous serez informé du niveau d'alerte par le déclenchement d'une sirène.



ALERTE JAUNE

signal modulé
de rythme lent



ALERTE ORANGE

signal modulé
de rythme moyen

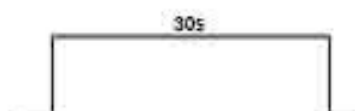


ALERTE ROUGE

signal modulé
de rythme rapide



FIN de l'ALERTE



Si vous n'arrivez pas à distinguer le niveau d'alerte, téléphonez au PC Mairie de Labarthe sur Lèze au 05.62.11.62.60, qui vous expliquera la marche à suivre.

▲ INFO PRATIQUE :

TEST SIRENE, tous les 1^{ers} mercredi du mois
(correspondant au signal d'alerte rouge)

SECTEUR 1 - MAIRIE

Pour votre information sachez que :

- Au secteur 1 est attribué un responsable logistique reconnaissable à son gilet fluorescent. Celui-ci vous expliquera la marche à suivre.
- Si vous ne le localisez pas, appelez le PC Mairie au 05.62.11.62.60.
- **NE PAS EVACUER** votre domicile avant le signal du responsable de votre secteur.



LES RUES CONCERNEES :

- Les rues des lotissements :
- « Le Caroubier »
 - « La Rivière »
 - « Les Aouselous »
 - « Le Fleuriat »
 - « Le Domaine de Fleuriance »
 - « Les Condoumines »
 - Le quartier Labarthe
 - Chemin des Condoumines
 - Résidence du Pré
 - Rue du Réséda
 - Chemin des Crouzettes
 - Chemin de la Croix de Mitrac
 - La place du Fort
 - Avenue du Lauragais (côté sud de la commune, n° pairs)
 - Impasse du Pont
 - Place du Pla
 - Place Vincent Auriol
 - Le Clos des Pasteliers
 - La résidence des Myosotis
 - Chemin de Lagardelle

A NOTER :

Si votre responsable de secteur vous demande d'évacuer :
vous devez vous rendre au lieu d'hébergement

FOYER COMMUNAL NOËL GILABERT

Numéro du PC de crise : 05.62.11.62.60

SECTEUR 2 - CAILHABAT

Pour votre information sachez que :

- Au secteur 2 est attribué un responsable logistique reconnaissable à son gilet fluorescent. Celui-ci vous expliquera la marche à suivre.
- Si vous ne le localisez pas, appelez le PC Mairie au 05.62.11.62.60.
- **NE PAS EVACUER** votre domicile avant le signal du responsable de votre secteur.



LES RUES CONCERNEES :

- Les rues des lotissements :
- « Les Jardins de la Lèze »
 - « Les Jardins du Village »
 - « Las Bories »
 - « Ferney Voltaire »
 - « Les Bords de Lèze »
- Rue des Peupliers
 - Rue de la Lèze
 - Chemin du Turroc
 - Avenue du Lauragais (côté nord de la commune, n° impairs)
 - Chemin du Camp du Nord
 - Chemin de la Riverotte
 - Chemin d'Embourel
 - Rue des Ecoles
 - Esplanade l'Abbé Pierre
 - Allée des Petits Bois
 - Impasse des Clauses
- Chemin du Boussac
 - Chemin du Marchand
 - Chemin d'Engarre
 - Chemin des Pradets
 - Chemin de Cailhabat
 - Impasse Cailhabat
 - Impasse de l'Ayguière

A NOTER :

Si votre responsable de secteur vous demande d'évacuer :
vous devez vous rendre au lieu d'hébergement

FOYER COMMUNAL NOËL GILABERT

Numéro du PC de crise : 05.62.11.62.60

SECTEUR 3 - RN 20

Pour votre information sachez que :

- Au secteur 3 est attribué un responsable logistique reconnaissable à son gilet fluorescent. Celui-ci vous expliquera la marche à suivre.
- Si vous ne le localisez pas, appelez le PC Mairie au 05.62.11.62.60.
- **NE PAS EVACUER** votre domicile avant le signal du responsable de votre secteur.



LES RUES CONCERNEES :

- Route nationale 20
- Chemin du Port de Goyrans
- Chemin de Sauvioles
- Chemin de la Plane
- Chemin du Massacre
- Chemin de Lestanque
- Chemin du Marchand
- Chemin d'Engarre
- Chemin de la Riverotte
- Chemin de Pratviel
- Impasse Pratviel
- Impasse des Gravettes

A NOTER :

Si votre responsable de secteur vous demande d'évacuer :
vous devez vous rendre au lieu d'hébergement **EMMAÛS**

Numéro du PC de crise : 05.62.11.62.60

SECTEUR 4 - RD4 COMMINGES

Pour votre information sachez que :

- Au secteur 4 est attribué un responsable logistique reconnaissable à son gilet fluorescent. Celui-ci vous expliquera la marche à suivre.
- Si vous ne le localisez pas, appelez le PC Mairie au **05.62.11.62.60**.
- **NE PAS EVACUER** votre domicile avant le signal du responsable de votre secteur.



LES RUES CONCERNEES :

- Chemin d'Augirou
- Chemin de Villeneuve
- Route du Plantaurel
- Chemin des Agriès
- Chemin du Riouas
- Chemin du Marchand
- Impasse Palué
- Chemin de Cailhabat
- Lotissement Cailhabat
- Chemin de Gabachou
- Lotissement Le Gabachou
- Chemin de Samara
- Place du 19 Mars 1962
- Chemin de Ponchou
- Chemin des Carrerots
- Place François Fournil
- Rue des Ecoles
- Avenue du Comminges
- Chemin d'Enroux
- Chemin Méric
- Impasse du Comminges
- Chemin de Lanasse
- Chemin du Fourquet
- Chemin des Condoumines
- Impasse d'Enroux
- Chemin de Lacoste
- Chemin de Terre Nègre
- Chemin du Bosc

A NOTER :

Si votre responsable de secteur vous demande d'évacuer :

vous devez vous rendre au lieu d'hébergement **EMMAÛS**

Numéro du PC de crise : 05.62.11.62.60

QUE FAIRE APRES L'INONDATION ?

AVANT TOUT NETTOYAGE :

Constater les dégâts

Contacter au plus vite
votre assurance

Prendre des photos (objets,
meubles, murs dégradés,...)

Ne rien jeter avant le passage
de l'expert

Etablir une liste des éléments
endommagés ou détruits

Dans la mesure du possible, essayer de
faire établir par des professionnels des
devis de réparation ou remplacement

LES DECLARATIONS :

Effectuer une DECLARATION auprès de votre ASSURANCE

- Appeler au plus vite votre assurance qui dépêchera un expert
- Présenter à l'expert le maximum de pièces :
 - liste des dommages accompagnée de photos
 - factures des biens détruits, devis de réparation ou remplacement
- Remplir avec l'expert la déclaration de sinistre
- Envoyer cette déclaration à votre assurance au plus tard 5 jours après le sinistre

Effectuer une DECLARATION auprès de la MAIRIE

Noter sur une feuille blanche

- Date du sinistre
- Nature du sinistre
- Vos coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphone,...)
- Description des dommages accompagnée si possible de photos
- Chiffrage approximatif des dégâts
- Précision de vos besoins en terme d'aide et/ou de matériel

QUE FAIRE APRES L'INONDATION ?



RAPPEL

N'oubliez pas d'effectuer toutes les déclarations administratives auprès de votre assurance et de la Mairie ainsi que de prendre des photos avant de commencer tout nettoyage.

LA MARCHE A SUIVRE :

- 1 Ouvrir les fenêtres
- 2 Eliminer toute l'eau et la boue (noter les heures effectuées car certaines assurances indemnisent ce poste.)
- 3 Détapisser pour favoriser le séchage des murs et cloisons
- 4 Nettoyer les moisissures à l'aide d'une éponge imbibée de javel
- 5 Faire sécher vos appareils électroniques
(notamment ceux à base de moteurs - machine à laver, réfrigérateurs,...)
car ils sont susceptibles de fonctionner à nouveau

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE de Labarthe sur Lèze



490 avenue du Lauragais - 31860 Labarthe sur Lèze

Tél : 05.62.11.62.60 / Fax : 05.62.11.62.65

Email : mairie@labarthesurleze.com

Site internet : <http://www.labarthesurleze.com>